



Évaluation, règles et responsabilités : Bourse BMS de leadership étudiant

ÉVALUATION DES PROPOSITIONS

Le comité de sélection tiendra compte des éléments suivants pour évaluer les projets proposés :

1. Pertinence par rapport au développement de carrière
2. Champ d'études et de pratique de la psychologie

RÈGLES RÉGISSANT LE VERSEMENT DES FONDS

La SCP versera les fonds directement au candidat retenu à la réception de la confirmation de l'inscription à l'activité financée.

DÉPENSES ADMISSIBLES/NON ADMISSIBLES

Dépenses admissibles

- Frais d'inscription pour participer à l'événement de développement du leadership ou de l'activité professionnelle
- Frais relatifs aux documents imprimés ou numériques requis pour appuyer les objectifs d'apprentissage de l'activité
- Frais de déplacement et d'hébergement pour assister à l'événement en personne
- Frais de repas (conformément au barème de la SCP) non fournis autrement par l'événement en personne

Dépenses non admissibles

- Boissons alcoolisées, divertissements, frais de représentation et cadeaux
- Inscription et frais de déplacement (transport et hébergement) pour participer à des congrès
- Frais liés aux primes et à la reconnaissance du personnel
- Frais d'études, comme les frais associés à la préparation de la thèse, les droits de scolarité et les frais de cours menant à un diplôme
- Frais relatifs à la préparation du matériel d'enseignement
- Dépenses liées aux services de base, comme le chauffage, l'éclairage, l'eau, l'air comprimé, l'eau distillée, les aspirateurs et les services d'entretien fournis à tous les laboratoires dans une installation de recherche
- Frais d'assurance pour les immeubles et l'équipement
- Cotisations/frais d'adhésion à des associations professionnelles
- Dépenses nécessaires pour assurer la conformité à la réglementation, ce qui comprend l'évaluation éthique, les mesures de sécurité à prendre pour contrer les risques biologiques ou les mesures à prendre pour respecter les règlements ou arrêtés provinciaux ou municipaux

- Frais de stationnement mensuels pour les véhicules, à moins que cela soit nécessaire pour effectuer du travail sur le terrain
- Taxes de vente qui sont visées par une exemption ou qui sont remboursables
- Dépenses liées aux vêtements usuels
- Frais de brevets
- Frais de déménagement d'un laboratoire

RESPONSABILITÉS DES BÉNÉFICIAIRES DE LA BOURSE

Les candidats retenus devront remettre un rapport final (ou un rapport d'étape) à la responsable des affaires scientifiques (science@cpa.ca) (environ 500 mots), et ce, dans les 18 mois suivant la réception du financement. Les candidates ou les candidats retenus pourront également présenter un résumé de 150 mots pour publication dans *Psynopsis*, le magazine trimestriel de la SCP.

BMS doit être mentionnée dans toutes les publications ou présentations découlant de l'activité de développement du leadership ou de l'activité professionnelle.

Les fonds doivent servir à couvrir les coûts directs de l'activité de développement du leadership/activité professionnelle pour laquelle les fonds ont été attribués, et les bénéfices devraient être directement attribuables à la bourse.

La SCP suit la réglementation fiscale canadienne et, à ce titre, elle est tenue d'émettre un T4A. Les bénéficiaires devront fournir à la SCP leur numéro d'assurance sociale au moyen d'un lien sécurisé et confidentiel.